



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP/BUR/57/5
25 juin 2001

FRANCAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion du Bureau des Parties contractantes à la
Convention pour la protection de la mer Méditerranée
contre la pollution et à ses protocoles

Nicosie, Chypre, 3-5 mai 2001

RAPPORT DE LA RÉUNION DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MÉDITERRANÉE CONTRE LA POLLUTION

TABLE DES MATIÈRES

Page no.

Rapport

1-12

Annexe I : Liste des participants

Annexe II : Préparatifs du PAM pour le sommet mondial sur
le développement durable

Introduction

1. La réunion du Bureau des Parties contractantes à Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles s'est tenue à Nicosie (Chypre), du 3 au 5 mai 2001, à l'hôtel «Holiday Inn».

Participation

2. La réunion était présidée par S.E. M. Francis Zammit Dimech, Ministre de l'environnement de Malte et Président du Bureau des Parties contractantes. Y ont pris part: M. Yahia Awaidah, Ministère d'État des affaires environnementales (République arabe syrienne), M. Gabriel P. Gabrielides, Directeur du Département des pêches et de la recherche marine (Chypre), M. Pierre Roussel, Secrétaire général de l'Inspection générale de l'environnement, Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (France), en leur qualité de vice-présidents du Bureau, et M. Ehtuish F. Ehtuish, Secrétaire du Comité populaire, Autorité générale de l'environnement (Jamahiriya arabe libyenne), en sa qualité de rapporteur. S.E. M. F. Zammit Dimech était accompagné de M. Paul Mifsud et de M. André Vassalo Grant, fonctionnaires au Ministère de l'environnement de Malte, et M. Yahia Awaidah était accompagné de Mme Reem Abed Rabboh et de M. Moustafa Kosay, fonctionnaires au Ministère d'État pour les affaires environnementales de la République arabe syrienne.

3. M. Lucien Chabason, Coordonnateur, et M. Humberto Da Cruz, Administrateur de programme, représentaient l'Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et ont fait office de secrétariat de la réunion.

4. La liste complète des participants figure à l'annexe I au présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

5. M. Lucien Chabason, Coordonnateur du PAM, a informé la réunion que le vice-président représentant l'Italie s'excusait de n'avoir pu venir prendre part à la réunion, son pays se trouvant en période préélectorale, et que S.E. M. Farouk Adli, Ministre d'État pour les affaires environnementales de la République arabe syrienne l'avait averti qu'il était retenu à Damas par des devoirs exceptionnels de sa charge.

6. S.E. M. Francis Zammit Dimech, Président du Bureau et Ministre de l'environnement de Malte, a ouvert la réunion en déclarant qu'il était particulièrement heureux de se trouver à Chypre et que, au nom du Bureau et en son nom personnel, il remerciait le gouvernement chypriote - et notamment M. Costas Themistocleous, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement - pour la générosité de son accueil et sa parfaite organisation de la réunion.

7. Après avoir rappelé la richesse du patrimoine historique, culturel et naturel de Chypre, le Président du Bureau a tracé un parallèle entre son pays et le pays d'accueil : Chypre comme Malte étaient deux États insulaires à la population restreinte; ils occupaient, chacun à une extrémité de la Méditerranée, une position géographique exceptionnelle, avaient fait partie de l'empire romain et, dans un passé récent, de l'empire britannique, avant d'acquérir leur indépendance; enfin, ils étaient actuellement engagés très avant dans le processus d'adhésion à l'Union européenne après l'acceptation officielle par celle-ci de leur candidature au prochain élargissement. On pouvait donc parler d'une communauté de destin pour le passé comme pour l'avenir.

8. M. Zammit Dimech a indiqué que le mandat du présent Bureau allait toucher à sa fin en novembre prochain et il a remercié tous ses membres d'avoir, au cours des deux ans écoulés, fait tout leur possible pour s'acquitter des tâches que leur avaient confiées les Parties contractantes. Il a mentionné quelques-unes des décisions qu'ils avaient prises au cours de leurs deux précédentes réunions à Malte et à Damas. Lui-même avait eu l'honneur, un mois auparavant, à Monaco, d'ouvrir la 2e réunion des experts juridiques et techniques sur la révision du Protocole «situations critiques» dont il rapportait l'impression que les débats avaient évolué très favorablement, ce qui permettait d'envisager la tenue à Malte de la conférence de plénipotentiaires qui serait chargée d'adopter le nouvel instrument. Et comme celui-ci prévoyait un rôle, de responsabilités et des défis accrus pour le REMPEC, il saisissait l'occasion d'assurer solennellement le Bureau que le Gouvernement de Malte s'engageait à apporter au REMPEC tout l'appui logistique ou autre dont celui-ci aurait besoin pour remplir sa mission avec efficacité.

9. Le Président du Bureau a insisté sur deux autres points de l'ordre du jour de la présente réunion. Il y avait tout d'abord la question de l'harmonisation du système des rapports que les Parties contractantes étaient tenues de soumettre au Secrétariat dans le cadre de la composante juridique du PAM. Ces rapports étaient un moyen d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les objectifs fixés en commun, et ils étaient aussi un moyen de communiquer avec d'autres institutions et organisations régionales. Il convenait donc d'harmoniser ces rapports sans pour autant les compliquer et alourdir le fardeau des administrations nationales, et de trouver une formule souple et cohérente de notification, compatible avec d'autres organisations ou conventions qui couvraient des domaines qui se chevauchaient et exigeaient le même type d'informations. Ensuite, il y avait la question de la participation du PAM au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable prévu en 2002 à Johannesburg. Le travail déjà accompli par le PAM au sein de la CMDD avec l'adoption à Tunis du «Bilan stratégique», l'élaboration prochaine des «orientations stratégiques» devaient permettre à la Méditerranée d'apporter au Sommet une contribution forte, exemplaire, et reflétant l'efficacité du travail mené en commun depuis 25 ans, en y associant pleinement tous les partenaires de la société civile, à commencer par les ONG.

10. S.E. M. Costas Themistocleous, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Chypre, a souhaité la bienvenue dans son pays à tous les membres du Bureau et les a assurés que tout serait fait pour rendre leur séjour le plus agréable possible. Il a remercié le Président pour ses bonnes paroles à l'égard de son pays et s'est associé à sa vision de l'avenir partagé de Malte et de Chypre, s'agissant notamment de leur perspective d'adhésion à l'Union européenne. Il avait espéré qu'il aurait l'occasion d'annoncer au Bureau la ratification par Chypre des instruments modifiés ou nouveaux du système de Barcelone, mais la dissolution du Parlement chypriote, intervenue le 17 avril dernier, avait brusquement interrompu un processus qui touchait à son terme. Il était néanmoins certain que cette annonce serait faite à la prochaine réunion des Parties contractantes en novembre 2001 à Monaco.

11. M. Themistocleous a fait état des principales réalisations de son pays dans le domaine de l'environnement. Les objectifs visant à intégrer les préoccupations environnementales dans tous les secteurs de la politique économique avaient été incorporés dans le Plan de développement stratégique de Chypre. Actuellement, tous les efforts de son gouvernement se concentraient sur la mise en œuvre du programme national pour l'adoption de l'acquis communautaire en matière d'environnement, ce qui impliquait une transposition des directives pertinentes dans la législation nationale et l'adoption des mesures indispensables dans des domaines aussi variés que la protection de la qualité de l'eau et de l'air, la gestion des produits chimiques, la conservation de la nature, le bruit, la prévention et la maîtrise intégrée de la pollution, l'obligation d'études d'impact sur l'environnement et l'accès du public à l'information environnementale. En outre, Chypre avait ratifié plusieurs

conventions internationales, comme celles de Bâle, de Ramsar, sur la diversité biologique et sur les changements climatiques, et tous ses efforts visaient à clore le plus rapidement possible le chapitre «environnement» au niveau juridique.

12. M. L. Chabason, au nom du Secrétariat, puis les membres du Bureau à tour de rôle, ont remercié les autorités chypriotes pour leur hospitalité et leur souci de présenter des aspects probants de leur action dans le domaine de l'environnement, notamment en ayant prévu de consacrer la dernière matinée de la réunion du Bureau, le samedi 5 mai, à une visite de la réserve naturelle de la péninsule d'Akamas.

Point 2 de l'ordre du jour : **Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

13. La réunion a adopté l'ordre du jour figurant sous la cote UNEP/BUR/57/1, après que le Coordonnateur lui eût rappelé que, conformément à une pratique adoptée depuis le début de l'exercice biennal en cours pour toutes les réunions du Bureau, celui-ci adopterait à l'issue de ses travaux un simple résumé de conclusions et qu'un rapport reflétant en détail les débats serait ensuite adressé à tous ses membres.

Point 3 de l'ordre du jour : **Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées depuis l'état d'avancement des activités (novembre 2000-avril 2001), avec des projets de recommandations sur des activités spécifiques**

14. Le Coordonnateur du PAM a présenté aux membres du Bureau M. Humberto Da Cruz, ressortissant espagnol nommé par le Directeur exécutif du PNUE en remplacement de M. I. Dharat pour occuper le poste d'Administrateur de programme plus spécialement chargé de la composante juridique, des relations avec les CAR et avec les ONG.

15. M. Chabason a indiqué qu'il suivrait l'agencement de son rapport d'activité pour présenter les diverses actions menées depuis la réunion de Damas ou en cours, l'accent étant mis sur celles qui s'accompagnaient de propositions de recommandations du Secrétariat sur lesquelles le Bureau était invité à se prononcer.

Cadre juridique

Processus de ratification

16. Le Coordonnateur a constaté que, s'agissant des ratifications des instruments juridiques modifiés et nouveaux du système de Barcelone, la situation n'avait guère évolué depuis Damas, puisque le tableau arrêté au 12 mars 2001 et présenté en annexe au rapport d'activité n'indiquait aucun élément nouveau. Tout au plus pouvait-on faire état de certains progrès du processus qui restaient à confirmer – comme en Albanie et en Algérie –, mais aussi d'un fait nouveau intervenu plus récemment et qu'un membre du Bureau était en mesure d'annoncer.

17. Le Vice-Président représentant la France a alors déclaré que son pays venait effectivement, par un vote du Parlement le 15 mars, d'accepter les amendements de la Convention de Barcelone, des Protocoles «immersions» et «tellurique», et de ratifier le nouveau Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique. Ces acceptations et cette ratification avaient été notifiées à l'Espagne, pays dépositaire.

18. Le Vice-président représentant la République arabe syrienne a indiqué que le Comité spécial institué pour l'examen des instruments progressait dans ses travaux et que la ratification devrait intervenir dans les deux mois. Le Rapporteur représentant la Jamahiriya arabe libyenne a fait état de la spécificité de la procédure adoptée dans son pays et a tenu à souligner que la Libye venait de ratifier la Convention de Bâle sur le mouvement transfrontière de déchets dangereux.

19. Le Coordonnateur a estimé que la confirmation qui venait d'être donnée par une Partie contractante de son approbation/ratification de quatre instruments était une bonne nouvelle, mais que, dans l'ensemble, le processus accusait encore des lenteurs. Or, il serait très souhaitable d'aller au Sommet mondial de Johannesburg avec des instruments modifiés ou nouveaux déjà en vigueur, car le système de Barcelone présentait, à l'échelle planétaire, des avancées juridiques exemplaires à laquelle une application effective donnerait davantage de poids.

20. Le Président a conclu de cette discussion qu'on ne pourrait effectivement souligner la portée et l'exemplarité du système rénové de Barcelone que si ses instruments étaient en vigueur, et qu'un appel du Bureau aux Parties contractantes qui ne les avaient pas encore ratifiés s'imposait donc une nouvelle fois.

Recommandation :

- **Le Bureau a pris acte avec satisfaction de l'annonce par le représentant de la France de l'approbation/ratification par son pays des amendements à la Convention de Barcelone, à deux Protocoles et du nouveau Protocole ASP, ainsi que de l'annonce par le représentant de la Libye de la ratification par son pays de la Convention de Bâle sur les mouvements transfrontières de mouvements dangereux; il a pris note également de l'état d'avancement des procédures de ratification dans plusieurs pays.**
- **Néanmoins, constatant que de nombreux pays n'avaient pas encore finalisé le processus de ratification, il a renouvelé à ceux-ci son appel en vue d'une ratification urgente et il a souligné qu'il était d'une extrême importance pour le PAM de participer au Sommet mondial de 2002 en pouvant faire état de la rénovation du système juridique de Barcelone et de son entrée en vigueur effective.**

Protocoles «situations critiques »

21. Le Coordonnateur a rendu compte au Bureau des résultats de la deuxième réunion d'experts juridiques et techniques qui s'était tenue du 2 au 6 avril à Monaco pour amender le texte du Protocole. Les travaux s'étaient conclus sur un succès indéniable, puisque la réunion s'était mise d'accord sur un texte sans passages litigieux ou entre crochets - fait rarissime dans l'histoire juridique du PAM - et qui marquait des avancées considérables dans ce domaine du droit maritime en mettant l'accent sur la prévention des accidents et en attribuant un mandat élargi au REMPEC. De plus, les experts s'étaient ralliés à la formule d'un « nouveau Protocole » plutôt que d'un « Protocole amendé ». À sa dernière réunion à Damas, le Bureau avait décidé de se prononcer sur la convocation d'une conférence de plénipotentiaires. Le Secrétariat était aujourd'hui d'avis, au vu des résultats de Monaco, que le Bureau était fondé à convoquer cette conférence, de proposer son lieu et ses dates. Mais il faudrait, avant toute décision définitive, envoyer le rapport de la 2e réunion d'experts et le texte révisé du Protocole aux Points focaux nationaux avant leur réunion de septembre en sollicitant leurs observations, puis le soumettre à la Douzième réunion des Parties avec les deux options «Protocole nouveau» ou « Protocole amendé».

22. Le Président a mis en exergue le succès de la réunion d'experts. Le nouveau texte se caractérisait par des modifications étendues qui justifiaient pleinement la recommandation en faveur d'un nouveau Protocole. Il a estimé que la question des observations des Parties contractantes, et donc des délais dans l'envoi du texte amendé, était très importante, pour que la réunion des Points focaux de septembre et celle des Parties de novembre puissent se prononcer en toute connaissance. Pour sa part, Malte réitérait son offre déjà ancienne d'accueillir la conférence de plénipotentiaires.

23. Une déléguée de la Syrie a fait observer que le par. 11 du rapport de Monaco mentionnait que l'un des objectifs du Protocole consistait à réduire la pollution par les navires, ce qui présupposait un nombre suffisant d'installations portuaires de réception dans les pays; encore fallait-il à cet effet accorder un soutien financier à certains d'entre eux. Il était aussi mentionné qu'un expert égyptien assurerait la traduction arabe. D'où venait cette initiative? Enfin, la pollution visée par le Protocole englobait-elle la pollution par les seuls navires commerciaux? Le Protocole portait-il aussi sur la pollution d'origine tellurique?

24. Le Coordonnateur a pris note de l'observation de la Syrie concernant le par. 11 du rapport de la réunion d'experts et qu'il en serait tenu compte à l'avenir. S'agissant de la traduction en arabe du Protocole, il était évident que seul le Secrétariat en était responsable et qu'il allait prendre sans délai les dispositions nécessaires pour qu'elle soit faite par un traducteur juridique officiel des Nations Unies, l'offre de l'expert égyptien devant s'entendre comme une vérification utile et qui serait une valeur ajoutée. Enfin, s'agissant de la pollution visée par le Protocole, l'élément nouveau du texte révisé était qu'elle englobait la pollution par tous les navires, y compris les navires de plaisance mais non la pollution tellurique converti par le protocole de Syracuse.

25. Un court débat s'est engagé sur le lieu et les dates de la conférence de plénipotentiaires. L'offre de Malte étant acceptée par l'ensemble du Bureau, le Coordonnateur a rappelé que, ainsi que l'avait décidé le Bureau à sa dernière réunion, le financement de la conférence serait, en majeure partie, assuré par des crédits prélevés au titre de crédits additionnels de l'exercice 2000-2001 sur le fonds de roulement du PAM. Mais le règlement financier ne ménageait qu'un délai d'un mois pour une utilisation de ces crédits au cours de l'exercice suivant. Aussi le Secrétariat suggérerait-il de tenir la conférence de plénipotentiaires avant la fin janvier 2002.

26. Le Président a proposé que des délais précis soient assignés à l'envoi des quatre versions linguistiques du projet de Protocole et que la troisième semaine de janvier 2002, soit, pour l'heure et sous réserve de l'acceptation des autres Parties, retenue pour la conférence de plénipotentiaires à Malte; le Bureau s'est rallié à cet avis en adoptant la recommandation ci-dessous.

Recommandation :

- **Le Bureau s'est félicité des résultats de la 2^e réunion d'experts de Monaco sur la révision du Protocole «situations critiques» qui est parvenue à un consensus sur un texte qui représente un progrès considérable.**
- **Au vu des révisions très étendues du texte, le Bureau a réaffirmé son attachement à la formule «nouveau Protocole» plutôt que «Protocole amendé», ce qui facilitera le processus d'entrée en vigueur; cette recommandation devra être soumise à la réunion des Parties contractantes.**
- **Le Bureau a demandé au Secrétariat d'adresser sans délai les versions anglaise et française, et avant la fin mai les versions arabe et espagnole, afin que les Parties contractantes formulent leurs observations sur le texte avant le**

31 juillet 2001 au plus tard. La conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole sera convoquée à Malte, de préférence au cours de la troisième semaine de janvier 2002, avec le budget relatif qui a été approuvé lors de la dernière réunion du Bureau.

Systeme de rapports

27. Sur le document concernant les obligations nationales en matière de rapports, issu de la réunion tenue à Athènes en février 2001, trois membres du Bureau ont fait observer qu'ils venaient tout juste d'en prendre connaissance et qu'il faudrait de toute façon un bon délai de réflexion à leurs pays respectifs avant qu'ils soient en mesure de formuler des observations.

28. Le représentant de la France a estimé qu'il ne fallait pas se borner aux questions de la rédaction, de la présentation et de l'envoi de ces rapports mais insister aussi sur leur exploitation. Autrement dit, il fallait qu'il y ait un retour de l'information du Secrétariat vers les Parties contractantes: les rapports ne devaient pas être à sens unique.

29. Le Coordonnateur a souscrit à cet avis en indiquant que ce système de rapports allait, dans l'esprit du Secrétariat, changer complètement la façon dont celui-ci travaillait jusqu'ici puisque, hormis les accidents notifiés au REMPEC et les aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM, le Secrétariat ne disposait pas d'un flux de données sur la mise en oeuvre des instruments juridiques et des mesures communes adoptées par les Parties contractantes; il pourrait désormais, sur la base des données qu'il recevrait par cette voie, formuler des synthèses à l'intention des pays.

30. Pour le représentant de Chypre, il s'agissait d'une question très sensible pour nombre de pays dont les administrations seraient confrontées à des obligations de plus en plus lourdes en matière de rapports à adresser au PAM, à l'Union européenne, aux secrétariats des diverses conventions environnementales internationales. Un problème d'infrastructure, autrement dit de moyens et de capacités, se posait pour remplir ces obligations. Dans ces conditions, Il revenait donc aux Parties contractantes et non au Bureau de se prononcer sur cette question à leur prochaine réunion. Les représentants de la Syrie et de la Libye ont appuyé ce point de vue, en estimant que le texte devrait être soumis auparavant aux Points focaux nationaux, révisé en fonction des observations qu'ils feraient éventuellement pour leur réunion de septembre, et il convenait aussi de prévoir une aide financière aux pays qui la solliciteraient pour l'établissement des rapports.

31. Le Président a pris acte de ces diverses demandes et la réunion a approuvé la recommandation ci-dessous.

Recommandation :

- **Le Bureau a pris note des résultats de la réunion d'Athènes de février 2001 sur le système de rapports au sein du PAM; compte tenu de la complexité du sujet et de la multiplication des mécanismes de rapports déjà existants au titre d'autres conventions, il a été demandé que le texte soit adressé dès maintenant aux Parties contractantes pour qu'elles formulent des observations avant la fin juin 2001, et qu'un projet éventuellement révisé soit présenté à la réunion des Points focaux nationaux de septembre, puis à la réunion des Parties de novembre 2001 pour approbation finale.**

- **Le Bureau a demandé au Secrétariat de prévoir l'inscription au budget du prochain exercice biennal de crédits pour l'assistance aux pays dans l'établissement de leurs rapports.**

Questions financières et institutionnelles

32. Le Coordonnateur a fait le point sur la situation du Fonds d'affectation spéciale et constaté qu'elle était dans l'ensemble satisfaisante. Plusieurs pays avaient versé leur contribution pour 2001, d'importants contributeurs s'apprêtaient à le faire comme de coutume avant l'été. La contribution du pays hôte (Grèce) avait été reçue. Un accord avait été conclu avec la Libye pour un versement échelonné de ses arriérés.

33. Le représentant de la Libye a remercié le Secrétariat de la compréhension dont il avait preuve avec l'accord sur ses arriérés. À son avis, le PAM devait concentrer ses activités dans les pays qui avaient besoin d'augmenter la sensibilisation à l'environnement. Les représentants de la France et de la Syrie ont annoncé que leur contribution serait versée avant la fin du mois.

Information

34. Le Secrétariat a présenté les efforts déployés par le PAM dans ce domaine et qui s'intensifiaient depuis l'entrée en fonction du fonctionnaire chargé de l'information. Au titre du suivi d'un atelier organisé au Caire en octobre 2000, avec le concours de la CE, sur le thème «Information, sensibilisation et participation en matière de développement durable dans les pays arabes», qui avait réuni 17 pays, plusieurs ONG et institutions régionales, une stratégie régionale plus élaborée allait être présentée en octobre 2001.

35. Les représentants de la Syrie et de la Libye ont saisi l'occasion de cette présentation pour soulever la question de la langue arabe qui devait être admise, selon eux, comme langue de travail de la plupart des réunions du PAM; il conviendrait donc que le Bureau émette une recommandation en ce sens aux Parties contractantes. Les pays arabophones représentant un tiers des pays du PAM, il était logique de leur reconnaître ce droit.

36. Le représentant de Chypre a déclaré comprendre parfaitement le point de vue des pays arabophones, mais le problème était d'abord d'ordre financier puisque l'augmentation du coût était énorme avec quatre cabines d'interprétation au lieu de deux, étant entendu que l'Espagne voudrait également que sa langue soit utilisée comme pour les réunions des Parties contractantes. Ensuite, si l'on suivait la seule logique de la représentativité des langues, l'anglais ne devrait pas avoir sa place en Méditerranée, d'autres pays pourrait prétendre imposer leur langue en raison de leurs poids démographique, etc. Cette question avait déjà été amplement débattue au sein des Nations Unies. Il serait sans doute utile d'inclure l'arabe dans des réunions sous-régionales, de le décider au cas par cas, selon le type de réunion, et bien sûr de poursuivre l'effort déjà amorcé pour la traduction de documents.

37. Puisque la question paraissait avant tout d'ordre financier, une déléguée de la Syrie a proposé que l'on augmente la contribution versée par les pays arabes, et le rapporteur représentant la Libye que l'on réduise éventuellement certaines activités pour libérer des crédits.

38. Pour le représentant de la France, ce n'était pas une question de principe mais de modalités pratiques et de coûts. La proposition syrienne de modifier le barème des contributions lui paraissait peu réaliste car elle risquait d'entraîner des dérives, chaque pays

pouvant chercher à faire prévaloir tel ou tel de ses intérêts moyennant un relèvement de sa contribution. On mettait le doigt dans un engrenage dangereux.

39. Le Président, après que le Secrétariat eût fait une proposition en ce sens, a estimé que, pour le moment, il conviendrait d'établir un rapport de faisabilité sur l'utilisation de l'arabe dans les réunions du PAM et de le soumettre aux Parties contractantes pour qu'elles se prononcent à ce sujet. Il constatait qu'un effort était déjà fait pour la traduction de documents du PAM en arabe, et que les choses devaient bouger, mais par étapes, sans rien brusquer.

Recommandation :

En réponse à la demande de pays arabophones d'utiliser l'arabe comme langue de travail de certaines réunions importantes du PAM, il a été demandé au Secrétariat de préparer à l'intention des Parties contractantes un rapport sur la faisabilité de cette utilisation, et de poursuivre l'effort entrepris pour traduire davantage de documents en arabe; une approche progressive devrait être adoptée.

CMDD

40. Après la présentation de l'état d'avancement des activités de la CMDD par le Secrétariat, le représentant de la Syrie a déclaré que son pays souhaiterait être associé aux travaux de l'un des groupes thématiques.

41. Le Coordonnateur a répondu que cette participation de la Syrie serait la bienvenue et qu'elle pourrait être officialisée à la prochaine réunion de la CMDD à Antalya en novembre 2001 en s'intégrant à l'un des groupes thématiques poursuivant ses travaux. L'une des difficultés actuelles consistait à financer le suivi et la mise en œuvre des recommandations déjà adoptées par la CMDD, puisqu'aucun crédit n'était inscrit à cet effet au budget du PAM. Une proposition avait été soumise à la Commission européenne, au titre du partenariat euro-méditerranéen, pour le financement, à hauteur de 3 à 4 millions d'euros, de l'application des recommandations sur le tourisme et la gestion durable des zones côtières (proposition dans laquelle la Syrie était incluse) et le Secrétariat escomptait une réponse favorable pour l'automne prochain.

Collaboration avec les ONG et autres partenaires

42. M. Humberto Da Cruz, administrateur de programme à l'Unité de coordination, a présenté le rapport révisé établi par le Secrétariat, ainsi que le Bureau l'avait demandé à sa dernière réunion à Damas. Il a rendu compte de la réunion qui s'était tenue à Barcelone le 19 avril 2001 pour discuter de ce document avec les principales organisations. En ce qui concernait les nouveaux critères, et selon le mode de notation des ONG retenu pour chacune d'elles, les résultats obtenus conduisaient à éliminer un certain nombre d'organisations de la liste des partenaires du PAM.

43. Le représentant de Chypre a estimé que la méthode retenue pour l'application des critères était quelque peu contradictoire, puisque les mêmes critères devaient évidemment être valables pour les nouvelles ONG qu'on admettait comme pour celles qu'on maintenait sur la liste. Il fallait donc accepter des critères complémentaires pour ceux qui étaient déjà sur la liste, vérifier leurs antécédents, qu'ils avaient un Bureau élu, etc.

44. Pour le représentant de la Libye, le statut de partenaire n'était pas acquis pour toujours. La liste devrait pouvoir être révisée à chaque réunion du Bureau, sur la base d'un

rapport de suivi du Secrétariat, avec des conditions objectives de maintien ou de suppression. Le représentant de la Syrie a appuyé cette proposition.

45. Selon le représentant de la France, la question se ramenait en fait à deux types de critères: critères d'existence et critères de fonctionnement., les premiers étant nécessaires et suffisants pour l'inscription sur la liste, les deuxièmes ne pouvant s'apprécier qu'au fil du temps en fonction du comportement et des performances des ONG.

46. Le Coordonnateur a noté l'intérêt d'un débat d'où un consensus se dégagait sur la méthodologie d'application des critères et la nécessité d'une révision régulière de la liste des partenaires par le Bureau lui-même. Cependant, dans le système actuel du PAM, c'étaient les Parties contractantes qui décidaient de la composition de la liste, et il faudrait donc leur demander de donner mandat au Bureau de le faire. Un projet de recommandation en ce sens pourrait être préparé pour la réunion des Points focaux nationaux.

Recommandation :

- **Concernant les critères d'admission et de maintien au sein de la liste des partenaires du PAM, le Secrétariat a été invité à les regrouper en une liste unique pour qu'ils s'appliquent selon le cas, tant à l'inscription de nouveaux partenaires qu'au maintien des anciens sur la liste. À l'avenir, le Bureau pourrait recevoir de la réunion des Parties contractantes délégation pour réviser la liste des partenaires.**
- **La proposition concernant la nouvelle catégorisation des partenaires (organisations intergouvernementales, autorités locales, acteurs socio-économiques, ONG, organismes éducatifs et universitaires) a été acceptée.**
- **La discussion sur la stratégie de coopération avec les partenaires de la société civile a été reportée à la réunion des Parties contractantes.**

Proposition de création d'un nouveau Centre d'activités régionales «Tourisme et environnement» en Turquie

47. La réunion a été saisie par le Secrétariat d'une note de la Turquie proposant de créer à l'Université d'Antalya un nouveau CAR consacré au thème «Tourisme et environnement».

48. Le représentant de Chypre a tenu à faire une déclaration d'ordre général: le Bureau n'avait pas mandat pour prendre une décision de cette nature ni même pour examiner le contenu de la proposition, qui aurait dû, selon lui, figurer au point «questions diverses» de l'ordre du jour. Toute perspective d'élargissement du PAM impliquait un surcroît de travail. Les CAR eux-mêmes avaient des statuts et des modalités de financement différents. Quant au thème proposé – le tourisme – , on pouvait se demander, à supposer qu'il ait à être de nouveau traité au sein du PAM, s'il ne se prêtait pas plutôt à un programme, avec des objectifs, des activités, un calendrier et une durée bien spécifiés.

49. Le représentant de la Syrie a indiqué qu'il venait seulement de consulter la note de la Turquie, mais que des réserves lui venaient aussitôt à l'esprit. Fallait-il augmenter le nombre des CAR alors qu'on disposait de financement limités? La note parlait de «gestion hôtelière»: était-ce vraiment une question intéressant le PAM? La formule du programme, avancée par Chypre, lui paraissait effectivement plus réaliste et, au demeurant, le Plan Bleu avait déjà travaillé sur le sujet et pourrait reprendre ses travaux dans un cadre élargi.

50. Le représentant de la Libye a émis lui aussi des réserves, mais dans une toute autre optique: à la différence des deux intervenants précédents, il pensait qu'on ne devait pas s'opposer à la création de nouveaux CAR qui pouvaient au contraire être un enrichissement pour le PAM. À cet égard, la Libye comptait elle-même proposer d'accueillir un CAR qui serait consacré à la formation permanente de manière à organiser celle-ci de manière plus cohérente à l'échelle régionale. Ce qui lui faisait problème dans la proposition de la Turquie était plutôt le caractère insuffisant et hâtif du document soumis pour l'étayer.

51. Pour le représentant de la France, l'importance du thème «tourisme et environnement» était manifeste, il suffisait de songer aux impacts pervers du secteur sur le littoral de la région. Mais une note de cinq pages était un peu courte pour se faire une idée des intentions du pays qui voulait créer le nouveau centre, d'autant que rien n'y figurait sur le coût et les modalités de financement.

52. Le Président a conclu de ce débat qu'il constituait un échange de vues préliminaire, que le Bureau manquait d'éléments pour juger du fond de la proposition et que le Secrétariat devait écrire aux autorités turques pour demander davantage d'informations, notamment sur les coûts, les modalités de financement et de fonctionnement, le rôle de l'université d'Antalya, sans écarter la suggestion de la Syrie de faire appel au Plan Bleu, pour organiser par exemple un atelier conjoint avec l'Université d'Antalya ou un programme étoffé. La création de ces nouveaux CAR était à replacer dans la stratégie d'ensemble du PAM qui allait occuper les Parties contractantes à leur prochaine réunion.

Recommandation :

Après avoir pris note avec intérêt de la proposition de la Turquie, le Bureau a invité le Secrétariat à solliciter des autorités turques des informations complémentaires sur le fonctionnement, le coût et les modalités de financement de ce nouveau centre afin de permettre un examen approprié de la proposition prenant également en compte les mandats et les capacités des CAR existants et de l'intégrer dans une réflexion plus large sur l'évolution et la structure du PAM.

Préparation de la réunion des Points focaux du PAM et de la réunion des Parties contractantes

53. Le Coordonnateur a indiqué qu'il se proposait de soumettre à la réunion des Parties contractantes un document stratégique sur l'avenir du PAM, avec des éléments sur son coût/efficacité, sa valeur ajoutée, la vocation de la CMDD (qui avaient donné lieu à des débats animés à la 6e réunion de Tunis). Peut-être fallait-il que le PAM se recentre sur des objectifs plus spécifiques et que la réunion des Points focaux nationaux s'attache aux aspects les plus techniques pour laisser la réunion des Parties se concentrer sur les aspects politiques et stratégiques, comme les Parties elles-mêmes l'avaient du reste demandé à plusieurs reprises.

54. À la suite de cette intervention, un débat de nature générale s'est engagé sur le passif et l'actif du PAM. Le représentant de Chypre a vivement appuyé l'intention du Secrétariat, en considérant que le programme ne pouvait tout inclure et devait se fixer des objectifs d'importance régionale. À cet égard, le Projet PAS/FEM était très prometteur car orienté vers des actions concrètes, bien circonscrites. Pour le représentant de la Libye, le PAM n'avait pas répondu entièrement à son mandat, il lui fallait accroître ses activités et communiquer aux pays de meilleures informations. Pour sa part, le représentant de la Syrie a fait valoir que l'expérience du PAC «littoral syrien» avait très positive pour son pays et que c'était avec des études de cette nature que le PAM pouvait être le plus utile aux pays.

55. Le Coordonnateur a souligné que la participation du PAM au sein de chaque pays était une préoccupation constante du Secrétariat mais qu'elle se faisait à la demande des pays et que le budget ne pouvait répondre aux besoins. Il fallait trouver des fonds extérieurs, et c'était pourquoi le FEM avait été approché avec les résultats positifs que l'on connaissait.

56. À l'issue de ce débat, les membres du Bureau ont apporté leur plein appui à l'intention exprimée par le Secrétariat de fournir à la réunion des Parties contractantes un éclairage stratégique pour ses débats .

Recommandation :

Le Bureau a souscrit à l'intention exprimée par le Secrétariat de soumettre à la réunion de Monaco (novembre 2001) un document stratégique sur l'avenir du PAM, en tenant compte de son bilan et du contexte régional et international.

MED POL

57. En présentant les activités du programme MED POL, le Secrétariat a tenu à rendre hommage aux municipalités italiennes de Sorrente et de Catane qui avaient accueilli et appuyé financièrement en mars 2001 deux réunions importantes sur le Réseau informel et sur la mise en œuvre du PAS, et la municipalité de Venise qui se préparait à accueillir à la fin mai la réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL.

58. La présentation du document sur la gestion des rejets de saumure par les usines de dessalement a été l'occasion pour les représentants de Chypre et de Malte de communiquer quelques données de leur expérience dans ce domaine. Chypre, où sévit une pénurie d'eau depuis 1993, avec épuisement des nappes phréatiques, s'est tourné vers la technique de l'osmose inverse et a du réexaminer ses installations de dessalement pour éviter les impacts des rejets. Malte, de son côté, a mis en place une politique de technologies sûres, avec des études d'impact approfondies.

Point 4 de l'ordre du jour :

Date et lieu de la prochaine réunion

59. Les membres sont convenus de ce qui suit:, pour avoir un dernier échange de vues en prélude à la réunion informelle des chefs de délégations qui, selon l'usage, précède l'ouverture de chaque réunion des Parties contractantes pour arriver à un consensus sur la composition du Bureau du prochain exercice biennal:

Recommandation :

Le Bureau tiendra sa prochaine réunion à Monaco, au matin du 14 novembre 2001, avant la séance d'ouverture de la Douzième réunion ordinaire.

Point 5 de l'ordre du jour:

Questions diverses

60. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat a présenté une feuille annexe au rapport d'activité exposant le cycle des travaux préparatoires du Sommet mondial sur le développement mondial qui se tiendra à Johannesburg (Afrique du Sud) en juillet 2002. Il a noté que la Méditerranée n'apparaissait pas comme entité géographique distincte dans le cycle des activités préparatoires au niveau régional puisqu'elle relevait de trois continents - Afrique, Asie occidentale, Europe -, ce qui compliquait quelque peu le processus participatif en fonction des pays, mais il a estimé qu'il était d'une grande importance que les Parties

contractantes participent activement aux différentes réunions et travaux de leur sphère géographique respective. Le Président s'est associé à cet avis en invitant le Bureau à lancer un appel qui est reflété dans la recommandation ci-dessous.

Recommandation :

Le Bureau a pris note des conditions de déroulement de la préparation du sommet mondial de 2002 ainsi que des travaux préliminaires envisagés par le Secrétariat à titre de contribution. Il a donné son accord à ce programme de travail et il appelle toutes les Parties contractantes et les partenaires du PAM à s'impliquer pleinement dans ce processus (voir annexe II du présent rapport).

Point 6 de l'ordre du jour:

Clôture de la réunion

61. Il a été soumis à la réunion un relevé de ses conclusions qu'elle a adopté après y avoir apporté quelques modifications. Le Secrétariat a rappelé aux membres du Bureau qu'ils recevraient un rapport détaillé après que celui-ci aurait été soumis au Rapporteur pour observations et modifications éventuelles.

62. Après les civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 4 mai 2001 à 12h15 en rappelant qu'elle trouverait cependant, le lendemain matin, un prolongement pratique sur le terrain avec la visite de la réserve d'Akamas organisée pour les membres du Bureau grâce à la sollicitude du gouvernement chypriote.

ANNEXE I

**PROVISIONAL LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS PROVISoire**

**MALTA
MALTE**

President

H.E. Francis Zammit Dimech

Minister for the Environment

Ministry for the Environment

Block B

Floriana CMR 02

Valetta

Malta

Tel: 356-241644

Fax: 356-250335

Mr Paul Mifsud

Permanent Secretary

Ministry for the Environment

Block B

Floriana CMR 02

Valetta

Malta

Tel: 356-241644

Fax: 356-250335

E-mail: paul.mifsud@magnet.mt

Mr André Vassalo Grant

Personal Assistant

Ministry for the Environment

Block B

Floriana CMR 02

Valetta

Malta

Tel: 356-241644

Fax: 356-250335

**CYPRUS
CHYPRE**

Vice-President

Mr Gabriel P. Gabrielides

Director

Department of Fisheries and Marine
Research

Ministry of Agriculture, Natural
Resources and Environment

13 Aeolou Street

Nicosia

Cyprus

Tel: 357-2-807867

Fax: 357-2-775955

E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy

**FRANCE
FRANCE**

Vice-Président

M. Pierre Roussel

Secrétaire général de l'Inspection
général de l'Environnement

Ministère de l'aménagement du
territoire et de l'environnement

20, avenue de Ségur

75302 Paris 07 SP

France

Tel: 33-1-42191360

Fax: 33-1-42191345

E-mail: pierre.roussel@environnement.
gouv.fr

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Vice-President

Mr Yahia Awaidah

Engineer

Ministry of State for Environmental
Affairs

Tolyani Street

P.O. Box 3773

Damascus

Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309

Fax: 963-11-3335645

Ms Reem Abed Rabboh

Ministry of State for Environmental
Affairs
Tolyani Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

Mr Moustafa Kosay

Ministry of Foreign Affairs
Damascus
Syria

Tel: 963-11-2234309
Fax: 963-11-3335645

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Rapporteur

Prof. Ehtuish F. Ehtuish

Secretary of the peoples Committee
of EGA
Environment General Authority
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218-21-4839992
Fax: 218-21-4839991
E-mail: ega@egalibya.org

**UNEP/COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN (MAP)
PNUE/UNITE DE COORDINATION DU
PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE (PAM)**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30-1-7273101
E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Humberto Da Cruz

Programme Officer

Tel: 30-1-7273115
E-mail: dacruz@unepmap.gr

P.O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Av.
11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-7273100 (switchboard)
Fax: 30-1-7253196/7
E-mail: unepmedu@unepmap.gr

ANNEXE II

PRÉPARATIFS DU PAM POUR LE SOMMET MONDIAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Assemblée générale des Nations unies a décidé, en décembre 2000, d'inviter les dirigeants de la planète à un sommet destiné à conférer une impulsion nouvelle aux engagements pris à Rio en 1992, au niveau international, à l'égard du développement durable.

- 1) Le Sommet mondial se tiendra en juillet 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud).
- 2) L'Assemblée générale a souligné que le processus préparatoire et le Sommet associeraient activement toutes les parties prenantes.
- 3) Pour engager le processus préparatoire, un Comité directeur de haut niveau a été créé, présidé par le Secrétaire général adjoint des Nations Unies, et diverses réunions nationales et régionales ont été prévues.
- 4) En ce qui concerne les activités préparatoires dans la région méditerranéenne, plusieurs pays ont amorcé le processus et l'Unité de coordination du PAM pourrait fournir une certaine assistance pour les publications.
- 5) Les travaux préparatoires régionaux et sous-régionaux auront lieu en 2001 aux dates convenues ci-après en ce qui concerne la Méditerranée:

Afrique : 28-31 août (à confirmer) Nairobi (sera précédé par une réunion sous-régionale à Tunis du 11 au 14 juin)

Asie occidentale : 28-30 octobre, Le Caire

Europe : 24-25 septembre, Genève.

Le PAM a adressé des contributions aux instances chargées des rapports préparatoires (Bureaux régionaux et Commission régionale des Nations Unies).

Le Secrétariat se propose de participer à ces exercices régionaux.

- 6) L'Unité de coordination du PAM, conformément aux recommandations du processus ascendant associant tous les grands groupes, compte appuyer les initiatives des ONG et notamment une réunion générale, qui est chargée de préparer la contribution des ONG méditerranéennes au Sommet mondial et est organisée par le RAED, Medforum et le MIO-ECDSDE, ainsi que plusieurs autres activités sous-régionales et sectorielles.
- 7) En plus de la synthèse du «Bilan stratégique» qui est en cours d'élaboration, l'Unité de coordination établira, en 2001, cinq documents concernant les réalisations du PAM dans les domaines suivants :
 - Lutte contre la pollution due aux activités menées à terre (en cours de publication)
 - Biodiversité et aires protégées
 - Gestion intégrée du littoral
 - Activités de prévention de la pollution due au trafic maritime
 - Rénovation des instruments juridiques du PAM

En outre, une contribution a été adressée au PNUE pour la préparation de GEO III.

- 8) Le Bilan stratégique sur le développement durable adopté par la CMDD à sa dernière réunion sera publié et fera l'objet d'une large diffusion.
- 9) Des «orientations» en vue d'une stratégie régionale de développement durable en Méditerranée seront élaborées en 2001-2002.